

CPAS
Bureau Permanent
jeudi 3 août 2023

Liste des décisions

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée 13/07/2023.** le bureau permanent approuve le procès-verbal de la séance du 13/07/2023
2. **Délégation de compétence cycle budgétaire**
3. **Ajustement du plan actuel de gestion des légionelles.** Le bureau permanent a décidé d'accorder l'exécution du plan de gestion de la légionelle Residence Geurts à Farys qui l'a fait et modifié.
5. **Désignation membre répartition conseil société de logement Providentia Halle/Vilvoorde - Midden.** le bureau permanent décide de désigner des collaborateurs pour siéger au conseil d'attribution de la société de logement
6. **Mise à disposition des locaux aux collaborateurs de l'ELZ.** le bureau permanent prend connaissance que la commune met à la disposition les locaux du bureau de Kind en Gezin au Campus W aux collaborateurs de l'ELZ région Grimbergen (3 jours par semaine)
7. **Mise à disposition des locaux à la police AMOW (agents de quartiers) au Campus W.** le bureau permanent marque son accord de mettre à disposition des locaux à la police AMOW (agents de quartiers) au Campus W
8. **Jardin de façade - patrimoine CPAS.** le bureau permanent souscrit au projet de jardins de façade pour le patrimoine du CPAS
9. **Organisation d'entretiens d'accueil dans le cadre de la politique d'intégration.** Le bureau permanent décide de porter ce point à l'ordre du prochain Conseil du CPAS.
10. **Cadre d'accord interne - Outil REMI.** Le bureau permanent approuve les accords concernant le cadre interne sur l'outil REMI
11. **Cadre intern REMI lié à l'assistance uniforme.** Le bureau permanent marque son accord concernant le cadre intern REMI lié à l'assistance uniforme
12. **Devis e-inclusion - groupes cibles vulnérables via Koekeltech.** le bureau permanent marque son accord avec le devis de Koekeltech pour une formation 'compétences digitales' dans le cadre de l'inclusion digitale
13. **Retrait de la réserve de recrutement assistant administratif (C1 - C3).** Le bureau permanent décide de supprimer 2 personnes de la réserve de recrutement des assistants administratifs (C1 - C3).